CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2ème/II-03

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

—

I – La bretelle de Montech

Lors de la séance du Budget Primitif 2012, je vous précisais que les travaux de réalisation de la piste cyclable entre Montech et Montauban ne débuteraient qu'une fois le financement du confortement préalable des berges acquis. Ces travaux de confortement d'un montant de **260 000 € HT** sont nécessaires pour réaliser la plate forme du parcours cyclable. Le reste de la réfection des berges est à la charge des Voies Navigables de France (V.N.F.).

Je vous proposais, pour la réalisation de ce confortement, le plan de financement suivant :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	210 000 €
- Région Midi-Pyrénées	50 000 €

Par courrier en date du 27 juin 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées précise que par délibération n°12/06/11.11 la Région Midi-Pyrénées attribue une subvention de 50 000 € pour les travaux de confortement des berges du Canal de Montech au titre du Plan d'Actions 2008-2013 du Canal des Deux Mers.

Pour la réalisation de la piste cyclable proprement dite, nous avons adopté lors de la même séance, le plan de financement suivant pour un montant de travaux de 600 000 € HT :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	120 000 €
- Région Midi-Pyrénées	120 000 €
- Etat (acquis)	150 000 €
- Union Européenne	210 000 €

Par courrier en date du 27 juin 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional signale que la Région Midi-Pyrénées par délibération n°12/06/11.11 attribue une subvention de **120 000 €** pour l'aménagement de la Vélo Voie Verte le long du Canal de Montech à Montauban.

Par courrier en date du 17 décembre 2012, Monsieur le Président du Conseil Régional en tant qu'autorité de gestion déléguée du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) informe que la Commission Permanente du Conseil Régional a décidé par délibération n° 12/12/14.2056 d'octroyer une subvention FEDER de **150 000 €** au titre du projet intitulé « Valorisation des abords du Canal Montech-Montauban à l'usage des déplacements doux, de loisirs et touristiques ».

Le plan de financement approuvé le 12 mars 2012 prévoyant une participation européenne de **210 000 € HT** nous avons délibéré lors du vote du Budget Primitif le 20 février 2013, sur un nouveau plan de financement où la part du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est désormais de **180 000 €.** Le plan s'établit alors comme suit :

- Union Européenne	150 000 €
- Etat	150 000 €
- Conseil Régional de Midi-Pyrénées	120 000 €
- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	180 000 €

Or, comme je vous l'ai déjà signalé, il était nécessaire dans un premier temps de conforter l'état dégradé des berges, du fait d'une absence d'entretien par Voies Navigables de France (VNF).

Ce retard a entraîné la caducité de la convention de l'Etat d'un montant de 150 000 €, les travaux commençant au delà du calendrier prévisionnel de réalisation prévu dans l'arrêté de subvention.

Afin de respecter l'équilibre financier de ce programme, j'ai sollicité par courrier du 17 octobre 2013, la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de sa politique de développement touristique du Canal des deux-mers pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 75 000 € en complément des 75 000 € d'autofinancement supplémentaires qui seront supportés par le Conseil Général.

Le nouveau plan de financement pour un coût total de **600 000 € HT** approuvé par la Commission Permanente du 16 septembre 2013 est le suivant :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne	255 000 €
- Conseil Régional de Midi-Pyrénées	195 000 €
- Union Européenne (FEDER)	150 000 €

Les travaux de confortement des berges doivent débuter durant le premier trimestre 2014 en période de chômage du Canal et se poursuivront par l'aménagement en parcours cyclable du chemin de halage sur la section Montech – Lacourt-Saint-Pierre (4,8 km) pour une ouverture au public au 1er juillet 2014 (voir carte jointe).

Ces travaux doivent être terminés dans l'année pour pouvoir bénéficier de la subvention de la communauté européenne.

L'Aménagement de la section complémentaire Lacourt-Saint-Pierre- Montauban (4,2 km) suppose également au préalable le confortement des berges sur un linéaire de 1 650 mètres.

Pour ce deuxième tronçon, j'ai déposé une demande d'inscription de ce dossier au prochain contrat de plan Etat-Région 2014-2020.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- ratifier un crédit de paiement de **330 000 €** sur **l'article 458118 sous-fonction 01**, correspondant aux travaux de confortement des berges et à la réalisation du parcours cyclable entre Montech et Lacourt-Saint-Pierre.

II – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron

L'étude des incidences Faune/Flore, obligatoire avec les nouvelles directives sur les études d'impact, est terminée.

La transmission des demandes de renseignements par les services compétents (Centre des Finances Publiques – cadastre) pour l'établissement de l'enquête parcellaire est terminée.

Le dossier d'étude d'impact étant finalisé, celui-ci va être soumis aux autorités concernées (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL).

Avec cette programmation et en considérant les délais administratifs, la Déclaration d'Utilité Publique pourrait être arrêtée en fin d'année.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée de ce dossier.

Je vous demande de bien vouloir :

- ratifier un crédit de paiement de **39 000 €** sur l**'article 2031, sous-fonction 621,** correspondant aux études et dossiers à réaliser pour l'enquête publique**.**

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I- La bretelle de Montech

- Ratifie un crédit de paiement de 330 000 € sur l'article 458118 sous-fonction 01, correspondant aux travaux de confortement des berges et à la réalisation du parcours cyclable entre Montech et Lacourt-Saint-Pierre pour une ouverture au public au 1er juillet 2014 ;

– Prend acte que Monsieur le Président a demandé que le dossier d'aménagement de la section complémentaire Lacourt-Saint-Pierre – Montauban (4,2 km) soit inscrit au prochain contrat de plan Etat-Région 2014-2020.

II- La Vélo Voie Verte de l'Aveyron

– Ratifie un crédit de paiement de 39 000 sur l'article 2031, sous-fonction 621, correspondant aux études et dossiers à réaliser pour l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,